

DOMMAGE ET INTERET QUE FAIRE?

Par LAURENT44, le 06/01/2009 à 16:06

bonjour, j ai ete agresse le 6 12 08 dans un cafe par une personne avec 2,5gr d alcool. ce soir la cette personne frappe une autre personne au comptoir ,il faisait au moin 2M et la victime elle etait toute petite. en bref , je me suis mis entre les deux et j ai demande a ce monstre de 2M d arreter . le resultat il ma frappe au visage directe dans le nez .je me suis accroupi puis une rafale de coups sur ma tete et un coup terrible dans ma main ou je tenais toujours mon verre.resultat deux doigts tailles ,le nez bleu, le tendon du majeur coupe et le pousse bien ouvert. I auteur des faits a ete mis en garde a vue et moi au chu . j ai un ITT de 15jrs et aujourd hui cette ITT et d un total de 6 semaines.(I auteur a reconnu ces actes) . le lendemain j ai depose plaite contre lui . je veux me constituer parti civil . la police a retenu ma plainte , et me dit que pour partie civil j aurai un courrier du tribunal ,es vrai pour ce courrier?? car je croix que I auteur passe au tribunal le 13 01 09 (bientot) et moi que faire attendre ?? pour un acte comme celui la faut il prendre un avocat?? pour des dommages et interet que faire et combien demander . merci a tous pour me reponde au plus vite .